

### 1. Qu'est-ce que l'épreuve d'histoire des Arts ?

L'épreuve d'histoire des Arts est une épreuve orale, comportant un exposé d'une création personnelle de 5 mn et d'un entretien individuel de 5 mn.

Le jury est composé de deux professeurs du collège qui enseignent 2 disciplines différentes.

Lors de l'exposé, l'élève présente son œuvre. Cette création devra avoir une relation avec la thématique retenue cette année par les enseignants : « Arts, Etats et Pouvoirs »

Lors de l'entretien, le jury interrogera l'élève sur l'œuvre présentée, sur les autres œuvres de la liste étudiées en classe, et sur ses connaissances générales en Histoire des Arts.

Il est possible de produire et de présenter l'œuvre par groupe de trois élèves maximum. Mais l'épreuve d'entretien oral reste individuelle.

### 2. La liste des œuvres étudiées en classe

En cours d'année, l'élève étudie des œuvres communes à, au moins, deux matières et qui devront figurer dans un porte-documents à apporter le jour de l'épreuve.

C'est sur cette liste d'œuvres que l'élève pourra être interrogé lors de l'entretien, et sur laquelle celui-ci pourra s'appuyer pour la création de son œuvre.

#### Liste des œuvres étudiées :

- *C'était la guerre des tranchées* – B.D. (extraits) – Tardi (Histoire, Arts Plastiques)
- *Les Sentiers de la Gloire* – Film – S. Kubrick (Histoire, Arts Plastiques)
- *Le feu* – Roman – H.Barbusse (Histoire, Documentation)
- Photomontage – J.Hearfield (Arts Plastiques)
- *Russians* - Sting / (Anglais, Histoire)
- *Le Chant des Partisans* (Musique, Français, Histoire)
- *Complainte du Progrès* – Boris Vian (Musique, Français)
- Œuvres d'Otto Dix ou Max Ernst (Français, Arts Plastiques)
- *Joyeux Noël* – Film – C.Carion (Musique, Français, Histoire)

5

### 3. Quelles sont les attentes du jury ?

Le jury évalue les connaissances en Histoire des Arts et la capacité de l'élève à :

- **Situer** des œuvres dans le temps et dans l'espace
- **Présenter** une œuvre de façon précise
- Maîtriser des **notions de base** et le **vocabulaire** pour décrire les techniques de production d'une œuvre d'art ou d'un monument
- Faire le commentaire critique d'une œuvre d'art
- Etablir les **liens avec d'autres œuvres**, de la même période ou de périodes différentes

Le jury évalue aussi l'attitude de l'élève pendant l'oral :

- Utilisation d'un **niveau de langage adapté** à un examen officiel
- Capacité à développer un **exposé construit** (5mn)
- Capacité à **justifier les choix** effectués grâce aux connaissances en Histoire des Arts.

### 4. Bien se préparer à l'épreuve

#### 1. L'exposé :

L'élève doit réfléchir à sa création et à son exposé bien à l'avance.

Chaque élève aura deux séances de préparation obligatoires, organisées sur le temps de la pause repas, à partir de janvier 2016.

L'exposé demande une organisation en parties bien définies et peut être rédigé sous forme de notes.

Ne pas hésiter à s'entraîner en se chronométrant, pour être certain que l'exposé ne soit ni trop court, ni trop long.

#### 2. L'entretien :

Il exige un travail régulier tout au long de l'année, car le jury posera des questions sur les connaissances générales en Histoire des Arts.

Pour bien préparer l'entretien, il faudra revoir toutes les œuvres de la liste, figurant aussi dans le porte-document.

### 5. Dates et organisation

#### Date de remise des productions :

au plus tard le vendredi 13 mai 2016

Epreuve orale : le jeudi 26 mai 2016.

6



## Le Diplôme National du Brevet (D.N.B)

Le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun et sanctionne la formation acquise au terme du collège.

Il ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième : les deux décisions, attribution du diplôme et orientation, sont dissociées.

Trois éléments sont pris en compte pour l'obtention du diplôme :

- **la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3**, attestée par le "Livret personnel de compétences" ;
- **les notes obtenues en contrôle continu**, effectué tout au long de l'année en **classe de troisième** ;
- **les notes obtenues à un examen composé**
  - d'une épreuve orale d'histoire des arts passée au sein du collège
  - de trois épreuves écrites, en fin d'année : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique.

1

## 1. La maîtrise du socle commun

Elle est attestée par le "Livret personnel de compétences".

Le socle commun comprend 7 piliers qui doivent être validés :

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère au niveau A2.
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (ce pilier correspond au B2i)
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

## 2. Les notes obtenues en contrôle continu,

effectué tout au long de l'année en **classe de troisième**, dans toutes les disciplines (sauf histoire-géographie-éducation civique). Pour chacune des 10 disciplines retenues, le coefficient est de 1. Le total des notes obtenues en contrôle continu donne une note sur 200.

Sont également pris en compte **les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20** obtenus dans **l'enseignement optionnel facultatif** : latin, découverte professionnelle.

## 3. Les notes obtenues à un examen composé de :

- une épreuve orale d'histoire des arts (coefficient 2),
- trois épreuves écrites, en fin d'année :
  - français,
  - mathématiques,
  - histoire-géographie-éducation civique.

Les sujets des épreuves écrites portent sur les programmes des classes de troisième et sont nationaux. Chaque épreuve a un coefficient 2.

Le total des notes obtenues à cet examen ponctuel donne une note sur 160.

2

**Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des résultats chiffrés (soit au moins 180 points sur 360) et la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3.**

Des mentions sont attribuées :

- mention "Assez bien" : pour une moyenne comprise entre 12 et 14 sur 20,
- mention "Bien" : pour une moyenne comprise entre 14 et 16 sur 20,
- mention "Très bien" : pour une moyenne au-delà de 16 sur 20.

Les élèves déjà boursiers sur critères sociaux qui obtiennent une mention "Bien" ou "Très bien" peuvent se voir accorder une bourse au mérite complémentaire.

## 4. Les résultats :

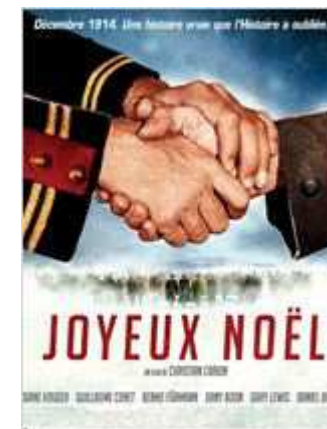
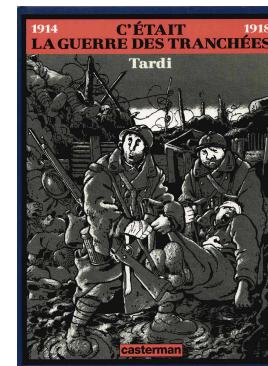
Les résultats sont connus mi-juillet.

La liste des candidats reçus est affichée au collège et consultable sur internet. Les candidats peuvent consulter individuellement leurs notes.

Les diplômes et les relevés de notes sont à retirer au collège d'origine à partir du mois de novembre suivant sur présentation d'une pièce d'identité.

3

## Zoom sur .... L'Epreuve d'Histoire des Arts



4